

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mercredi 15 Mai 2019 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 09/05/2019

PRESENTS : Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Marie-Thérèse Panhéleux, Ronan Maray, Véronique Parois, Prosper Amossé, Dominique Léon, Philippe Mahé, Jeannick Boyère, Brigitte Louarn, Anita Cussonneau, Sylvie Ollivier, Stéphanie Cornet, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel.

PROCURATION : Daniel Cottin a donné procuration à Yvon Mahé

SECRETAIRE DE SÉANCE : Ronan Maray

M. le Maire indique au conseil municipal que le point 2 concernant le Marché du tracteur est retiré de l'ordre du jour.

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2019 :

Vote à l'unanimité.

2- Projet centre Bourg : phase 2 APD :

Rapporteur Marie-Thérèse Panhéleux

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'adopter l'avant-projet définitif (APD) de la phase 2 du projet centre bourg tel que présenté, d'autoriser M. le Maire à lancer l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation de ce projet (permis de construire modificatif, marché public...), d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention la plus élevée possible, auprès, notamment, de tout financeur potentiel, de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 et suivants

Vote à la majorité (15 pour, 1 abstention : Christiane Monvoisin, 3 contre : Régis De Barmon, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel)

3- Sydela : Convention Du domaine privé de la commune Rue Grégoire Orain:

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce renforcement et des implications liées à celui-ci pour la Rue Grégoire Orain, autorise M. le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier, et transmet la présente délibération à M. Le Sous-Préfet, et à M. le Président du SYDELA

Vote à l'unanimité

4- Tarifs : mobiliers salle polyvalente :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver les tarifs communaux conformément au document annexé à la présente délibération, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet et à M. le Receveur municipal.

Vote à l'unanimité

5- Tableau des effectifs : Avancement de grade :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'ouvrir au tableau des effectifs, le poste suivant : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 03/06/2019, de supprimer à l'issue de la nomination, le poste actuellement pourvu, à savoir : Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, et donne mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Vote à l'unanimité

6- SPL La Roche : Modalité de versement de subventions d'exploitation:

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte de modifier la DSP Enfance Jeunesse et notamment à l'article 27.1 de la convention afin que les modalités de versement de subvention de la délégation soit répartie selon les modalités décrites ci-dessus, accepte de modifier la DSP Accueil des Jeunes périodes scolaires et notamment à l'article 29.1 de la convention afin que les modalités de versement de subvention de la délégation soit répartie selon les modalités énoncées ci-dessus, autorise que ces deux avenants aux deux DSP s'applique dès l'année 2019, autorise M. le Maire à signer ces deux avenants et tout autre document se rapportant à ce dossier, et transmet la présente délibération à M. le Sous-Préfet, M ; le Président de la SPL et à M. le Receveur municipal

Vote à l'unanimité.

7- Tirage au sort des jurys d'assises:

Rapporteur : Yvon Mahé

La liste des personnes tirées au sort, sur la liste électorale, est la suivante :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance
M	GENET	Adrien	23/03/1995
M	BOUGUERRA	Laid	25/12/1942
Mme	KERZERHO	Martine	21/06/1966
M	BACONNET	Claude	04/03/1937
Mme	RAULAIS	Chantal	01/12/1954
M.	BERTIN	Simon	13/02/1981

8- Vœu concernant le Centre hospitalier de Redon:

Rapporteur : Cécile Marchand

La commune de Fégréac soutient le vœu de REDON Agglomération qui émet le vœu suivant :

- Que le Contrat Local de Santé soit actualisé pour améliorer l'accès à une offre de soins complète sur l'ensemble du territoire et pour développer l'offre hospitalière sur un territoire éloigné des métropoles ;
- Qu'un plan d'investissements immobiliers et de modernisation pour les 15 ans à venir soit élaboré dès cette année 2019 et mis en œuvre à partir de 2020 ;
- Qu'un bilan financier soit établi par le centre hospitalier de Redon-Carentoir et les deux ARS en matière de soutien public au service hospitalier, en comparaison des investissements conséquents en cours à Rennes et à Nantes.

ET qui S'ENGAGE À :

- Alimenter en informations et en suggestions le comité de suivi du centre hospitalier Redon-Carentoir. Ce comité de suivi réunit la direction du centre hospitalier, les parlementaires, les collectivités territoriales et toutes les organisations concernées (syndicats, mutuelles, associations) et a été relancé en janvier 2019 avec une fréquence de réunion trimestrielle ;
- Contribuer à l'évaluation et au suivi du fonctionnement du centre hospitalier de Redon-Carentoir, en diffusant auprès de nos concitoyens des informations sur les services hospitaliers et les résultats des évaluations effectuées en matière de qualité des services (tableau des évaluations et agréments qualité portés à connaissance) ;
- Favoriser le lien avec la médecine de ville ;
- Restituer annuellement auprès de notre conseil communautaire les informations et les options provenant du Contrat Local de Santé et du Comité de Suivi du centre hospitalier de Redon-Carentoir.

Vote à l'unanimité.

9- Compte- rendu de commissions et délégations:

Décisions du Maire :

Décision n°2019-08 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant moins-value lot 7 Cloisonnement

Décision n°2019-09 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 7 Cloisonnement

Décision n°2019-10 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant moins-value lot 2 GO

Décision n°2019-11 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 6 Menuiseries intérieures

Commission environnement: Discussion de la prise de compétence eau et assainissement par Redon Agglomération. Proposition sur la gestion communale des déchets.

Commission Centre bourg : Visite de chantier avec la commission extramunicipale le 29/06/19.

Commission Tourisme : Présentation des 4 balades des Mardis de Juillet (Coisnauté/ Rocher à la Vache/ Trenneban/ Le Bourg).

Commission Agricole : Café Transmission le 04/06/19 à Avessac

Ecole maternelle : le graff est en cours de réalisation

Le Maire clôt le conseil à 21h54
Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal: Le 10/07/19 à 20h00

